

An aerial photograph showing a dense green forest with several winding, reddish-brown dirt roads or paths. There are small clearings and some structures or vehicles visible along these paths. The overall scene is a mix of natural greenery and human-made infrastructure.

SimFer Étude d'impact sur les droits humains

État d'avancement | Mars 2025

Étude d'impact sur les droits humains de SimFer

État d'avancement – mars 2025

Objectif

En 2024, SimFer (ci-après "nous", "notre") a engagé Article One, un cabinet de conseil spécialisé dans les droits humains et l'éthique, pour réaliser deux (2) études d'impact sur les droits humains (ci-après "EIDH"). Il s'agit d'une évaluation des blocs 3 et 4 de la mine de Simandou (la mine de SimFer) et d'une évaluation des infrastructures connexes (l'embranchement ferroviaire de SimFer et le port de SimFer, ci-après dénommés collectivement les "Infrastructures") en Guinée. Le rapport de synthèse de l'EIDH d'Article One a été publié et est disponible à l'adresse suivante : <https://simfer-sa.com/en/disclosures/> ("Rapport de synthèse").¹ Le présent rapport fait le point sur les progrès réalisés par rapport aux recommandations identifiées et publiées dans le rapport synthèse par Article One.

Contexte

Notre engagement en faveur des droits humains est au cœur de nos valeurs. Il s'agit fondamentalement de traiter les personnes avec dignité et respect - nos employés et sous-traitants, les travailleurs de notre chaîne de valeur, les communautés où nous vivons et travaillons et les autres personnes affectées par nos activités et nos relations d'affaires. La publication du rapport synthèse est une première pour le projet et pour Rio Tinto et nous croyons qu'elle démontre notre engagement à respecter les droits humains. Nous savons que nos activités peuvent à la fois promouvoir les droits humains et avoir un impact négatif sur leur respect. L'EIDH nous a permis de mieux comprendre les risques et les impacts afin que nous puissions continuer à renforcer et à améliorer nos processus tout en priorisant les efforts sur les impacts les plus importants pour les personnes affectées.

Article One a effectué son travail sur le terrain en juin 2024 et, tout en identifiant plusieurs domaines dans lesquels nous avons réalisé des progrès, il a également relevé des incohérences dans la mise en œuvre et l'efficacité de certains de nos plans de gestion en matière de droits humains et a formulé un certain nombre de recommandations. Article One a noté que SimFer a fourni des efforts significatifs pour répondre à ces préoccupations depuis la conclusion du processus d'évaluation.

Nous sommes conscients que construire un projet de cette envergure, avec notre modèle de partenariat et la rapidité de développement requise peut engendrer des risques et des défis supplémentaires. C'est pourquoi nous prenons les conclusions de l'évaluation au sérieux et avons intégré les recommandations dans notre approche de diligence raisonnable en matière de droits humains. Il s'agit d'un processus continu d'identification, de prévention, d'atténuation et de signalement des risques et des impacts. Les progrès de notre plan de gestion des droits humains et de notre plan d'action, qui incluent les recommandations de l'EIDH, sont suivis par un comité de collaboration interne et multidisciplinaire.

Nous reconnaissons que certains problèmes soulevés par l'évaluation sont complexes et permanents, et que notre capacité à atténuer certains impacts sera limitée. Nous nous engageons à travailler avec les organisations de la société civile ("OSC"), le gouvernement, les communautés, les partenaires commerciaux, les fournisseurs et d'autres parties prenantes pour relever les défis communs. Nous reconnaissons que les OSC et les autres parties prenantes s'intéressent à la manière dont nous répondons aux risques et aux impacts identifiés en matière de droits humains. Dans le cadre de notre diligence raisonnable, nous prévoyons de fournir des rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'EIDH et de notre plan de gestion des droits humains, et de procéder à d'autres évaluations des risques et des impacts durant l'évolution du projet.

Article One - Thèmes saillants et recommandations

Le rapport synthèse a identifié cinq thèmes principaux en matière de droits humains, avec six recommandations générales et 21 recommandations spécifiques regroupées par thème, que SimFer accepte de mettre en œuvre. Ces thèmes sont les suivants :

1. Droit au travail - salariés
2. Droit au travail - sous-traitants et travailleurs de la chaîne d'approvisionnement
3. Accès et utilisation des terres
4. Santé, sécurité et bien-être de la communauté
5. Mécanismes de réclamation

¹ Tous les termes définis dans le présent rapport d'avancement correspondent aux définitions du rapport de synthèse.

Nous avons pris des mesures pour donner suite à ces recommandations, tout en reconnaissant que la mise en œuvre de plusieurs d'entre elles nécessite une approche continue et pluriannuelle, comme le montre le tableau 1.

Remerciements

En détaillant la manière dont nous avons cherché à mettre en œuvre les recommandations d'Article One - ainsi que les domaines dans lesquels nous devons encore agir - nous cherchons à démontrer notre responsabilité quant à notre impact sur les droits humains. Nous sommes profondément reconnaissants envers les nombreux membres des communautés, employés, sous-traitants, fournisseurs, OSC et autres parties prenantes qui ont pris le temps de participer à cette étude d'impact sur les droits humains. Nous pensons que le processus et les résultats de cette EIDH aideront SimFer à intégrer une approche efficace de gestion de la diligence raisonnable en matière de droits humains.

Tableau 1 - État d'avancement des recommandations - mars 2025

La section suivante fait le point sur chacune des recommandations générales et spécifiques d'Article One, par thème. Nous avons pris des mesures pour donner suite à ces recommandations, tout en reconnaissant que nombre d'entre elles nécessitent une approche continue et pluriannuelle pour leur mise en œuvre :

Mise en œuvre - suivi	12 recommandations ont été mises en œuvre et les progrès réalisés continueront d'être suivis dans le cadre des pratiques courantes. Des exemples de mesures prises sont présentés ci-dessous.
En cours	Des plans de mise en œuvre sont en cours pour 13 recommandations. Ils devraient être achevés cette année et continueront à faire partie des pratiques courantes. Des exemples de mesures prises sont présentés ci-dessous.
Pas commencé	2 recommandations sont acceptées et nous élaborons actuellement des plans de mise en œuvre pour 2025.

Recommandations	Résumé des recommandations	Statut	Exemples d'actions entreprises
Recommandations générales	1. <i>Mettre pleinement en œuvre les recommandations des études d'impact environnemental et social ("EIES"), des plans de gestion environnementale et sociale ("PGES") et les mesures d'atténuation prévues dans le plan de gestion des droits humains de SimFer.</i>	En cours	En 2023, nous avons mis en place un comité de collaboration interne et interdépartemental sur les droits humains qui se réunit à chaque trimestre. Ce comité est chargé de superviser la mise en œuvre du plan de gestion des droits humains de SimFer et de tous les plans d'action associés. Il est également chargé de mettre en œuvre les recommandations de l'EIES, du PGES, de la présente EIDH et d'autres engagements.
	2. <i>Continuer à s'engager de manière proactive et régulière avec les détenteurs de droits concernés, y compris les employés, les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement et les personnes affectées par le projet ("PAPs").</i>	Mise en œuvre - suivi	Nous continuons à identifier les moyens de nous engager auprès d'une série de détenteurs de droits et à suivre nos activités dans le cadre d'un plan complet d'engagement des parties prenantes. Nous nous engageons régulièrement auprès de nos employés et de nos sous-traitants par le biais des formations sur les droits humains, et nous collaborons avec des organisations de la société civile (OSC) guinéennes et internationales dans le cadre des tables rondes trimestrielles. Nous avons près de vingt (20) agents de liaison communautaires et cinq (5) agents de liaison de sécurité nouvellement nommés qui travaillent dans les communautés touchées sur les sites de l'embranchement ferroviaire, de la mine et du port et qui s'engagent directement avec les personnes touchées par le projet pour recevoir des informations et surveiller les préoccupations.
	3. <i>Continuer à gérer les risques et les impacts en matière de sécurité, y compris leurs causes fondamentales, pour les employés, les travailleurs</i>	Mise en œuvre - suivi	Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH) en tant que cadre clé pour la gestion des risques liés à la sécurité du point de vue des droits humains. L'équipe de sécurité du projet a développé une stratégie des PVSDH et a commencé la mise en œuvre des PVSDH par le biais d'une évaluation des risques et d'activités de formation. Les

Recommandations	Résumé des recommandations	Statut	Exemples d'actions entreprises
	<i>de la chaîne d'approvisionnement et les communautés locales.</i>		<p>PVSDH sont en train d'être intégrés dans les plans de sécurité du projet et dans le plan de sûreté et de sécurité de la communauté. Les PVSDH sont également un pilier essentiel du plan global de gestion des droits humains du projet. Des détails supplémentaires sont disponibles dans l'EIES.</p> <p>La formation aux PVSDH a été achevée pour le personnel de sécurité du port et sera régulièrement mise à jour. La formation aux PVSDH sur tous les sites (mine, port, embranchement ferroviaire) continue d'être mise en œuvre par le biais d'une formation régulière avec les forces de sécurité publiques et privées, et d'un engagement régulier avec les autorités guinéennes.</p>
	4. <i>Accroître les interactions avec WCS en matière de droits humains, les soutenir et les encourager à poursuivre leurs efforts en matière de droits humains et de protection de l'environnement.</i>	En cours	Nous avons des mécanismes de gouvernance de nos interactions avec WCS, y compris les réunions mensuelles des groupes de travail pour aligner et coordonner les activités, incluant les questions importantes des droits humains telles que les conditions de travail et les mécanismes de règlement des plaintes. Le partenariat avec WCS comprend également une approche intégrée des investissements sociaux, de la restauration des moyens de subsistance et des de l'engagement avec les communautés au port, ce qui permet d'aborder l'ensemble des questions clés.
	5. <i>Poursuivre l'extension du cadre de recours pour le projet SimFer, conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU).</i>	En cours	En 2025, des travaux supplémentaires sont prévus pour fournir davantage d'orientations sur les voies de recours au niveau du projet, conformément aux principes directeurs des Nations unies et à d'autres instruments tels que le « Modern Slavery Response and Remedy Framework » élaboré par le Walk Free et le Human Rights Resource and Energy Collaborative. Cette démarche s'appuiera sur les enseignements et le cadre développés pour la compensation liée aux impacts sur les biens des communautés. Nous travaillons avec nos sous-traitants sur la manière dont ils remédient et répondent aux plaintes et incidents des communautés afin de promouvoir la cohérence dans l'ensemble du projet et l'alignement sur les PDNU.
	6. <i>Atténuer les risques associés à la phase de démobilisation à la fin de la construction du projet, tout en mettant l'accent sur l'impact sur les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées.</i>	En cours	Nous avons élaboré et sommes en train de mettre en œuvre un plan de démobilisation - incluant l'engagement avec les principales parties prenantes (employés, gouvernements, OSC et communautés) et la réalisation d'une évaluation de l'impact social afin d'identifier et de traiter les risques sociaux et de droits humains associés à la démobilisation.
Thème 1 : Droits au travail -	7. <i>Faire progresser les pratiques existantes en matière de santé</i>	Mise en œuvre – suivi	Notre priorité est la sécurité et le bien-être de nos employés. Nous mettons en œuvre des normes mondiales afin de garantir à chacun un lieu de travail sûr, inclusif et

Recommandations	Résumé des recommandations	Statut	Exemples d'actions entreprises
employés	<i>et de sécurité en se concentrant sur les travailleurs les plus vulnérables. Dans ce cadre, il convient de donner la priorité aux efforts visant à améliorer la sécurité routière et les possibilités de transport pour les travailleurs.</i>		<p>respectueux sur le projet. Nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer les pratiques en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail. En voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser et modifier les principaux outils de santé et de sécurité afin qu'ils soient accessibles à tous les employés, quels que soient leur niveau d'alphabétisation et leur langue. • Poursuivre la mise en œuvre d'une série d'outils de gestion des risques critiques pour la santé et la sécurité, d'analyses des risques professionnels, de visites médicales et de procédures de travail sûres. • Partager les résultats des enquêtes sur les incidents afin d'apprendre en permanence et d'améliorer nos pratiques. • Gestion de l'accès des usagers de la route aux sites du projet et réduction de l'interaction entre les véhicules de construction, le trafic communautaire et les piétons. • Mise en œuvre d'un programme d'assurance des transports collectifs afin d'améliorer l'état des autobus transportant les travailleurs entre les communautés locales et les sites de travail.
	8. <i>Relever les défis linguistiques liés à la gestion du personnel.</i>	Mise en œuvre – suivi	SimFer utilise plusieurs langues et met en place des mesures pour promouvoir un environnement inclusif. Un exemple récent est le lancement d'un logiciel d'apprentissage des langues en ligne pour tous les employés. De plus, sur le terrain, nos équipes travaillent à la traduction du français et de l'anglais dans les dialectes locaux (soussous, malinkes, koninakes, poular, etc.) dans tous nos engagements avec les communautés.
	9. <i>Fournir des ressources suffisantes pour développer les efforts existants visant à promouvoir la diversité des genres.</i>	Mise en œuvre - suivi	La diversité est une priorité sur l'ensemble du projet, conformément aux initiatives et aux engagements de Rio Tinto « <i>Le respect au quotidien</i> ». La représentation des femmes dans l'ensemble de la main-d'œuvre du projet SimFer (sous-traitants et SimFer) est de 6 % (1 057 femmes) et représente près de 15 % de la main-d'œuvre principale (sans compter les sous-traitants). Au sein de SimFer, 66 % des femmes occupent des postes de direction ou de gestion et 34 % des postes qualifiés. Notre stratégie de diversité est en place depuis 2023, avec une collaboration entre les équipes des ressources humaines et des communautés et de la performance sociale (CSP), la mise en œuvre d'initiatives et de partenariats clés tels que notre partenariat avec <i>Women in Mining Guinée</i> . Un autre exemple est l'examen de nos installations sur le lieu de travail pour s'assurer qu'elles sont sûres et appropriées pour les femmes, y compris celles qui allaitent.
Thème 2 : Droits du travail – sous-	10. <i>Réaliser un audit pour traiter les problèmes persistants de</i>	En cours	La santé, la sécurité et le bien-être de notre main-d'œuvre sous contrat, y compris par l'intermédiaire des sous-traitants, restent une priorité essentielle pour le projet SimFer.

Recommandations	Résumé des recommandations	Statut	Exemples d'actions entreprises
traitants et fournisseurs	<i>non-respect par les sous-traitants et les fournisseurs des normes du projet et des obligations contractuelles en matière de droits humains.</i>		<p>Nos fournisseurs et nos sous-traitants sont tenus de se conformer à notre Code de conduite mondial, « <i>Notre approche de l'entreprise</i> », et SimFer procède à des inspections régulières des sites de travail.</p> <p>Nous travaillons en étroite collaboration avec nos sous-traitants et nos fournisseurs afin d'améliorer leurs performances et de les aligner sur les normes du projet par le biais d'un suivi, d'une formation et d'un accompagnement supplémentaires. Dans le cadre de ces efforts, nous continuons à renforcer les mécanismes d'assurance et les possibilités pour les employés des sous-traitants de signaler tout manquement à « <i>Notre approche de l'entreprise</i> ». Voici quelques exemples de mesures que nous avons prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme de suivi des droits des travailleurs par les sous-traitants afin de garantir le respect des normes du projet, y compris la prise en compte des risques d'harcèlement et d'accès aux mécanismes de règlement des griefs par les employés. • Collaboration avec les syndicats afin que les travailleurs disposent d'une plateforme de représentation et de défense. • Réalisation d'audits semestriels sur les relations de travail afin d'examiner la conformité des sous-traitants avec les conditions d'emploi et la législation du travail (nous avons réalisé 2 audits depuis le début du programme en 2024). • Des missions de contrôle ont été réalisées pour, évaluer les conditions de travail et la mise en œuvre des engagements, assurer la formation et la sensibilisation aux droits humains et mener des enquêtes dans les cas où il existe des sujets de préoccupation importants.
	<p>11. <i>Répondre aux préoccupations actuelles concernant les taux de rémunération des sous-traitants et des fournisseurs. Ce faisant, collaborer avec les fournisseurs pour veiller à ce que les travailleurs des sous-traitants et de la chaîne d'approvisionnement reçoivent un salaire décent.</i></p>	<p>En cours</p>	<p>Tous les sous-traitants sont tenus de rémunérer leurs employés conformément aux normes minimales définies dans l'accord-cadre de SimFer. Cet accord est en vigueur depuis 2023 à la mine et à l'embranchement ferroviaire, y compris le salaire minimum fixé par la législation guinéenne. Nous proposons des formations aux sous-traitants et aux fournisseurs pour les aider à comprendre et à respecter l'accord-cadre et notre code de conduite des fournisseurs, qui comprend l'obligation d'offrir une rémunération et des conditions de travail équitables.</p> <p>Nous avons entamé un examen des taux de rémunération et des avantages offerts à notre main-d'œuvre contractuelle et nous restons engagés avec les parties prenantes externes, y compris les organisations de la société civile, sur les questions liées au</p>

Recommandations	Résumé des recommandations	Statut	Exemples d'actions entreprises
			<p>travail.</p> <p>L'équipe des relations industrielles (RI) facilite l'élection des délégués syndicaux au sein des entreprises contractantes, conformément à la législation guinéenne. Pour les sous-traitants non syndiqués, l'équipe des relations industrielles s'efforce d'aider à la création des syndicats afin que tous les travailleurs disposent d'une plateforme de représentation et de défense.</p>
	12. <i>Élaborer un programme visant à aider les fournisseurs à évaluer les risques liés au droit au travail dans le cadre de leurs activités.</i>	Pas commencé	<p>Nous reconnaissons que plusieurs de nos contractants et fournisseurs n'ont pas encore la capacité d'effectuer leurs propres évaluations de risques en matière de droit au travail. Nous élaborons des plans pour identifier les moyens de collaborer avec les sous-traitants et les fournisseurs afin de les aider à mettre en place des processus appropriés pour réaliser leurs propres évaluations des risques en matière de droit au travail. Nous élaborerons une feuille de route et des outils de soutien au fur et à mesure de nos partenariats avec les fournisseurs, en utilisant une approche basée sur le risque lorsqu'il existe un risque accru en matière de droit au travail.</p> <p>Ce travail complétera les audits menés par SimFer pour résoudre les problèmes de non-respect des normes du projet par les sous-traitants et les fournisseurs.</p>
	13. <i>Étudier et remédier aux risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement élargie et la sphère d'influence de SimFer.</i>	En cours	<p>Nous avons mis en place un plan clair pour gérer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce plan comprend un contrôle préalable approprié des fournisseurs, des formations, des audits et inspections réguliers des sites de travail. Nous avons dispensé une formation sur les droits humains à nos employés et à nos sous-traitants, en mettant l'accent sur les risques liés au travail des enfants et au travail forcé. En 2024, nous avons formé 312 employés et sous-traitants.</p>
Thème 3 : Accès et utilisation des terres	14. <i>Continuer à atténuer les effets actuels de l'acquisition et de l'utilisation des terres sur les groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants, avec un suivi progressif et à des programmes accélérés de restauration des moyens de subsistance, conformément aux plans d'action en matière de réinstallation.</i>	Mise en œuvre - suivi	<p>Nous reconnaissons l'impact que l'acquisition de terres a eu sur les communautés et nous avons travaillé conformément à la norme de performance 5 de la SFI pour respecter les droits des personnes affectées par le projet (PAPs). Nous continuons à mettre en œuvre nos <i>plans d'actions de réinstallation et de compensation</i> (« PARC ») et nos plans de restauration des moyens de subsistance (« PRMS »). Conformément à ces plans, en plus de l'indemnisation pour l'acquisition des terres, les PAP ont droit à une aide supplémentaire, y compris des incitations financières, pour trouver des terres de remplacement et poursuivre leurs activités de subsistance. Ce soutien est destiné à atténuer le risque que les PAP ne trouvent pas de terres de remplacement, ce qui compromettrait la restauration de leurs moyens de subsistance.</p>

Recommandations	Résumé des recommandations	Statut	Exemples d'actions entreprises
			<p>Parmi les activités récentes, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un PRMS conjoint avec WCS pour les activités maritimes du port, dont la mise en œuvre est en cours. La mise en œuvre des autres PRMS spécifiques aux autres zones du projet devrait commencer au cours du premier trimestre 2025. Ces plans sont axés sur l'intensification de l'agriculture et les activités génératrices de revenus. Les programmes de soutien à l'intensification agricole encourageront les PAP à utiliser leur compensation en espèces pour acheter des terres de remplacement. • Mise en place et lancement d'un mécanisme de suivi et d'évaluation pour les activités de PARC, y compris des ressources supplémentaires pour soutenir le suivi et l'évaluation des activités d'acquisition de terres et de restauration des moyens de subsistance.
	<p>15. Continuer à promouvoir auprès des bénéficiaires du PARC les avantages d'une compensation en espèces pour l'achat de terres de remplacement.</p>	<p>Mise en œuvre - suivi</p>	<p>La consultation des PAP lors de l'élaboration des PARC a permis de constater que les personnes affectées par le projet préféreraient recevoir une compensation en espèces afin de pouvoir contrôler leurs moyens de subsistance. Nous reconnaissons que le versement d'une compensation en espèces peut présenter des risques importants pour les personnes concernées. Outre les programmes de soutien à l'intensification de l'agriculture décrits ci-dessus, nous avons mis en place diverses mesures d'atténuation des risques liés au versement d'indemnités en espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une formation obligatoire en matière d'éducation financière a été dispensée aux PAP avant le versement de leurs indemnités. • Pour promouvoir l'achat de terres, nous nous engageons auprès des PAP, des chefs de communautés et des personnes influentes pour éduquer les nouveaux PAP sur les risques d'une mauvaise utilisation des compensations en espèces. • Un accord est en cours d'élaboration avec une OSC guinéenne afin de fournir un soutien indépendant aux PAP tout au long du processus d'acquisition des terres et de restauration des moyens de subsistance ; cette OSC servira également d'observateur indépendant sur les impacts potentiels de ces processus.
	<p>16. Sensibiliser aux efforts de préservation du patrimoine culturel, conformément au plan de gestion du patrimoine culturel.</p>	<p>Mise en œuvre - suivi</p>	<p>Nous continuons à mettre en œuvre notre plan de gestion du patrimoine culturel (PGPC) qui comprend des activités de consultation et de sensibilisation avec les membres de la communauté, les employés et les sous-traitants sur l'importance de la protection des sites du patrimoine culturel. Dans le cadre du plan de gestion du patrimoine culturel, les communautés jouent un rôle important dans la préservation</p>

Recommandations	Résumé des recommandations	Statut	Exemples d'actions entreprises
			des sites du patrimoine culturel identifiés et une consultation et un engagement étroits avec les autorités villageoises sont nécessaires pour tous les sites touchés. En outre, une formation régulière est dispensée aux employés et aux sous-traitants sur la procédure de recherche fortuite et sur la sensibilisation au patrimoine culturel en général.
Thème 4 - Santé, sécurité et bien-être de la communauté	17. <i>Conformément aux EIES, gérer les risques et les impacts actuels liés à la santé, à la sécurité et au bien-être des communautés.</i>	En cours	<p>Nous continuons à donner la priorité à la santé, à la sécurité et au bien-être des communautés, afin de prévenir les risques et les impacts, notamment sur l'eau, les impacts du bruit, de la poussière et du trafic routier. Nous gérons les risques actuels par la mise en œuvre du plan de gestion de la santé et de la sécurité des communautés et du plan de gestion des migrations induites par le projet. Récemment, ces efforts ont porté sur la construction et l'équipement de centres de santé et sur la construction de points d'eau et de forages pour les communautés affectées, dans le cadre de nos initiatives de développement communautaire. Des campagnes de sensibilisation et de prévention en matière de santé communautaire mettent l'accent sur le paludisme, le VIH/sida et les maladies chroniques.</p> <p>Des campagnes de sécurité routière sont régulièrement organisées dans les communautés pour aborder les risques liés à la circulation et un réseau d'agents communautaires a été mis en place dans les communautés affectées pour aider à la gestion de la circulation et à la sensibilisation.</p>
	18. <i>Élargir l'accès des communautés à l'eau saine et potable.</i>	En cours	<p>L'eau est une ressource partagée qui est essentielle au maintien de la biodiversité et de la prospérité sociale et économique. Nous partageons l'eau avec les communautés et la nature qui entourent nos opérations, et nous nous efforçons donc d'éviter les impacts permanents sur les ressources en eau en gérant soigneusement la qualité et la quantité d'eau que nous utilisons et que nous restituons à l'environnement.</p> <p>Nous nous efforçons également de fournir des sources d'eau supplémentaires aux communautés et nous surveillons de près les impacts et introduisons des mesures d'atténuation si nécessaire. Par exemple, nous avons construit plus de 40 forages et points d'eau industriels au cours des deux dernières années, ainsi qu'un système permettant d'atténuer la pollution des cours d'eau. Nous continuons à surveiller la qualité et les niveaux d'eau tout en mettant en place des mesures d'atténuation si nécessaire.</p>
	19. <i>Répondre aux préoccupations actuelles concernant la migration induite par le projet.</i>	En cours	Nous avons mis en place plus de 50 comités communautaires de migration induite par le projet afin de soutenir l'intégration des nouveaux arrivants, d'identifier et de traiter les impacts de la migration et de contribuer au maintien de la stabilité sociale.

Recommandations	Résumé des recommandations	Statut	Exemples d'actions entreprises
	<p>20. Examiner et répondre aux préoccupations concernant le contenu local, et dans ce cadre, prendre des mesures supplémentaires pour donner la priorité aux emplois destinés aux résidents de longue durée de la communauté.</p>	<p>Mise en œuvre - suivi</p>	<p>Les préoccupations liées au contenu local peuvent être soulevées par le biais de notre mécanisme communautaire de règlement des plaintes et des mécanismes pour les employés tels que maVoix. Les préoccupations sont examinées par des équipes internes en fonction de la nature du problème (par exemple, CSP, Ressources humaines, Éthique et intégrité, ou le Bureau de conduite des affaires de Rio Tinto).</p> <p>Nous continuons à renforcer l'engagement avec les communautés sur tous les aspects du projet. Il s'agit notamment de maintenir une ligne de communication ouverte avec les communautés et de s'engager, par l'intermédiaire de groupes de travail spécifiques, à répondre à toute préoccupation potentielle concernant les pratiques de recrutement. Nous proposons des programmes de formation pour améliorer les compétences des candidats locaux. Nous continuons à donner la priorité à l'embauche de personnel issu des communautés locales par SimFer, et ceci est mis en œuvre grâce au suivi de SimFer et à la collaboration avec les équipes de recrutement des sous-traitants.</p>
	<p>21. Évaluer les effets à long terme du bruit, de la poussière et de la circulation des engins lourds sur les communautés locales, en mettant l'accent sur les effets disproportionnés subis par les groupes vulnérables.</p>	<p>En cours</p>	<p>Nous nous engageons à respecter la santé, la sécurité et le bien-être des communautés au sein desquelles nous opérons. Nous surveillons en permanence les niveaux de bruit et de poussière dans les communautés, en particulier sur les routes publiques. Cela comprend des inspections régulières et l'utilisation d'outils de surveillance avancés qui peuvent fournir des informations détaillées permettant de suivre les changements au fil du temps. Les informations issues de ce suivi permettront d'élaborer des stratégies de gestion adaptative afin de remédier aux impacts à long terme.</p>
	<p>22. Traiter les risques et les impacts en matière de santé et de sécurité liés aux migrations induites par le projet (MIP) pour les groupes vulnérables (par exemple, les femmes et les enfants).</p>	<p>En cours</p>	<p>La migration induite par le projet (MIP) est un risque majeur pour les projets de cette envergure et nous nous engageons à traiter les impacts conformément aux meilleures pratiques internationales. Nous surveillons les indicateurs clés de la MIP, notamment les effets sur la santé des groupes vulnérables et les statistiques sur l'inflation dans les principaux foyers, ce qui permet d'adapter les stratégies de gestion de l'impact. Un plan de gestion MIP a été établi et comprend des mesures spécifiques aux groupes vulnérables. Un comité technique interne supervise et contrôle sa mise en œuvre.</p>

Recommandations	Résumé des recommandations	Statut	Exemples d'actions entreprises
	23. <i>Intégrer formellement les considérations relatives aux droits humains dans le plan de gestion de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des communautés (HSEC) attendu des fournisseurs.</i>	Mise en œuvre - suivi	Nous reconnaissons l'opportunité d'intégrer davantage les droits humains dans les plans de gestion de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la communauté (HSEC) existants avec les fournisseurs, plutôt que d'avoir des plans de gestion des droits des droits humains séparés. Nos contrats précisent nos attentes en matière de droits humains à l'égard de tous les tiers et exigent des sous-traitants qu'ils mettent en œuvre des plans de gestion qui sont contrôlés dans le cadre de notre processus de gestion des sous-traitants. En 2025, nous continuerons à soutenir l'intégration des droits humains dans les plans de gestion HSEC et à contrôler la mise en œuvre de ces plans par les fournisseurs et les sous-traitants.
Thème 5 - Mécanismes de réclamation	24. <i>Évaluer l'efficacité des mécanismes communautaires de règlement des griefs et des mécanismes orientés vers les fournisseurs, notamment en consultant les utilisateurs.</i>	En cours	La mise en place de mécanismes de réclamation efficaces est au cœur de notre approche des droits humains. Nous veillons à ce que les communautés aient accès à des mécanismes de réclamation appropriés et nous continuons à renforcer les outils et les systèmes nécessaires à cet effet. Nous prenons des mesures pour mettre en œuvre ces recommandations et examiner régulièrement l'efficacité de nos mécanismes de réclamation, ce qui inclut l'évaluation de l'efficacité du mécanisme de réclamation communautaire par rapport aux critères d'efficacité des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU). En 2025, nous rencontrerons les communautés et recueillerons leurs commentaires afin d'améliorer le mécanisme.
	25. <i>Augmenter le nombre de formations théâtrales éducatives axées sur les thèmes clés de l'initiative « Le respect au quotidien » et sur les possibilités de signaler des griefs.</i>	Mise en œuvre - suivi	Nous avons mis en place un programme de sensibilisation au Centre culturel franco-guinéen, avec une représentation théâtrale sur les défis liés au lieu de travail soulignés dans le rapport « Le respect au quotidien », qui couvre l'inclusion, la diversité et le harcèlement. Les prochaines phases de ces représentations théâtrales auront lieu au port et à la mine. Nous avons également mis au point une formation aux droits humains pour SimFer, qui comprend la promotion des mécanismes de réclamation (disponible en anglais et en français, le mandarin étant en cours de développement). Cette formation est accessible aux employés, aux contractants et sous-traitants de SimFer.
	26. <i>Aider les fournisseurs à mettre en place leurs propres mécanismes de réclamation.</i>	Pas commencé	Tous les sous-traitants et fournisseurs de SimFer sont tenus de disposer de leur propre mécanisme de réclamation pour leurs employés. Cependant, nous reconnaissons que nombre de nos sous-traitants et fournisseurs n'ont pas la capacité ou les moyens de mettre en place un mécanisme de réclamation efficace par leurs propres moyens. Nous sommes en train d'élaborer un plan visant à identifier les moyens de collaborer avec les sous-traitants et les fournisseurs et de les aider à mettre en place et à promouvoir des mécanismes de réclamation pour leurs travailleurs.
	27. <i>Promouvoir le signalement des</i>	Mise en	Les mécanismes de règlement des griefs (pour les communautés et pour les

Recommandations	Résumé des recommandations	Statut	Exemples d'actions entreprises
	<p><i>grieffs parmi les employés, les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement et les membres de la communauté.</i></p>	<p>œuvre - suivi</p>	<p>employés) sont présentés dans les documents d'information destinés aux employés et aux sous-traitants lors de l'embauche et de la signature du contrat. La promotion des mécanismes destinés aux employés, tels que maVoix, se fait par le biais de documents affichés, de courriels, d'activités « Le respect au quotidien » et d'une formation continue.</p> <p>Nous avons formé l'équipe de SimFer chargée des relations industrielles et l'équipe chargée des communautés et de la performance sociale aux critères d'efficacité des PDNU, et nous avons proposé des outils et des protocoles d'engagement pour soutenir l'efficacité des mécanismes de règlement des grieffs, y compris les discussions avec les travailleurs et les communautés.</p>